

COMPTE RENDU



www.fnte.cgt.fr

IFSE et CIA Bilan 2020 et Campagne 2021

Mardi 6 avril 2021

Comme tous les ans, l'Administration a convié les Organisations Syndicales à une réunion d'information pour faire le bilan de l'année 2020 et expliquer la mise en place de l'année 2021.

Cette réunion s'est tenue en audio conférence, dans des conditions pas toujours optimales.

Concernant le CIA, elle a d'abord procédé au bilan de l'année 2020.

Sur une population de 31.918 agents :

- 26% ont reçu le montant de référence,
- 64% un montant supérieur
- près de 0,9% ont eu un montant inférieur (parmi ces derniers : environ **0,4% n'ont rien eu du tout**).

Pour 2021, l'Administration a tenu à rappeler les critères d'attribution qui sont :

- en lien avec l'entretien d'évaluation ;
- en lien avec des orientations stratégiques propre à chaque employeur.

Concernant les directives de cadrage, il est rappelé que certaines mesures prises en 2020 sont reconduites pour 2021 :

- ❖ Maintien du rôle central de l'employeur ;
- ❖ Maintien du système des taux de construction avec un montant de référence (montant budgété et montant moyen) ;
- ❖ Attribution à minima du montant de référence à tous les agents ayant atteint tous leurs objectifs fixés dans leur CREP ;
- ❖ Conservation pour les employeurs de moduler le CIA pour valoriser les agents méritants.

Nouveautés 2021 :

- ❑ Mise en place - pour les employeurs qui le souhaitent - d'une fongibilité par niveau (des directives complémentaires doivent être données pour éviter les abus)
- ❑ Proratisation automatique limitée aux primo-entrants à la date d'affectation (concours interne, recrutement L41.39-2 et L41.39-3 et pour les fonctionnaires ayant servis à l'étranger).
- ❑ Abandon de la proratisation automatique des agents à temps partiel.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

IFSE et CIA

En ce qui concerne les budgets alloués, ils restent constants malgré une hausse du nombre d'agents éligibles : 32.183 pour 33.860 M€.

Concernant la prime pour les maîtres de stage : l'Administration étudie son intégration temporaire à l'IFSE.

Le versement du CIA doit intervenir sur le salaire du mois d'Octobre 2021.

Nous avons ensuite abordé la clause de revoyure*.

Il s'agit de réexaminer de façon pérenne l'IFSE en l'absence de changement de fonction. Elle intervient tous les 4 ans.

Après avoir présenté un bilan chiffré succinct, l'Administration nous a fait part de certaines évolutions en rappelant que le décret d'origine ne fait aucune référence aux dates bornes d'abonnement d'un corps au RIFSEEP. Ce qui a conduit aux aménagements suivants :

Les agents présents éligibles devront avoir réuni une durée minimum d'affectation de 4 ans sur le même poste au 31 décembre 2020 depuis l'entrée en vigueur du RIFSEEP dans le corps considéré, à l'exception des conservateurs du patrimoine (la durée minimum est ramenée à 2 ans).

*

Corps déjà dans la clause de revoyure :

Adjoint Administratif – ATMD – Ass Social – CTSS – Attachés – Conservateurs du Patrimoine (clause de revoyure tous les 2 ans pour ce corps).

Nouveaux corps entrants dans la clause de revoyure :

SA – ICD – TSEF et Infirmier Cat A

Le paiement de cette majoration interviendra au mois de novembre 2021 .

Le montant de cette majoration (brute et annuelle) correspond au ¼ du ticket mobilité ascendant le plus élevé :

Conservateur du patrimoine :	750€
Agent de catégorie A :	500€
Agent de catégorie B :	315€
Agent de catégorie C :	250€

Lors de cette réunion, a également été abordé le paiement du CTI (Complément Technique Indiciaire) pour les agents du SSA (HIA seulement) qui sera encore un savant mélange entre prime et revalorisation indiciaire.

Le paiement doit intervenir sur la paye de Juin 2021.

Encore une fois un saupoudrage de mesures qui ne répond en rien aux attentes de revalorisation des agents. La **CGT** continuera à militer pour une véritable reconnaissance du travail par une rémunération décente, une réelle revalorisation du point d'indice et un déroulement de carrière complet, seuls leviers qui permettront aux agents une reconnaissance du travail accompli.



DÉCLARATION LIMINAIRE



www.fntte.cgt.fr

IFSE et CIA

Mardi 6 avril 2021

Mesdames et Messieurs,

Depuis plusieurs semaines, la **CGT** ainsi que d'autres Organisations Syndicales ont décidé de cibler cette journée du 6 avril comme une journée nationale d'action «Fonction Publique» pour défendre les salaires, l'emploi et le Service Public. Nous continuons également à revendiquer l'arrêt de toutes ces réformes réduisant notamment le rôle des Organisations Syndicales alors que paradoxalement, différents Ministres ne cessent de promouvoir le rôle des Partenaires Sociaux et du Dialogue Social. Pourtant, ce train de réformes ne vise entre autre qu'à limiter au plus strict minimum le rôle des OS.

- Perte d'une partie des prérogatives des élus en CAP ;
- Fusion des instances CT et CHSCT.

Nous sommes donc réunis ce jour en conférence téléphonique pour évoquer le RIFSEEP avec ses deux composantes le CIA et l'IFSE.

Nous tenons à rappeler que la **CGT** n'a jamais cautionné cette mise en place qui individualise les salaires à partir de critères extrêmement subjectifs et encore une fois uniquement à la main de l'employeur.

A l'inverse, nous continuons d'affirmer que la véritable revalorisation se traduirait par une augmentation significative de la valeur du point d'indice, une véritable campagne d'avancement et un déroulé de carrière.

Puisqu'aujourd'hui, l'ordre du jour de cette réunion porte sur les maigres possibilités de majorations de rémunérations périphériques, nous nous permettons de rappeler ce triste anniversaire : depuis 10 ans, la valeur du point d'indice est pour ainsi dire gelé...

Quel employeur en France, en Europe ou dans le Monde oserait pratiquer une telle politique d'austérité vis-à-vis de ses salariés !!!

Mesdames et Messieurs, merci pour votre écoute.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE